COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 20 janvier 2017, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud, Maire.

Etaient présents : Mmes BARRAS, DENEUBOURG, PAIN, THOMASSE et MM. CORABOEUF, GROENEWEG, KASSA, LOURDEL, SELSCHOTTER Bernard et Sylvain

Absents: Mme DOS SANTOS et M. DOS SANTOS

Secrétaire : Mme THOMASSE

Début de séance : 20H40

Le conseil décide que les conseils municipaux se dérouleront désormais le jeudi à 20 h.

Avec l'accord du conseil, les points supplémentaires suivants sont inscrits à l'ordre du jour : Points 6, 7 et 8.

1- VALIDATION DU PLAN DE SÉCURISATION DE L'ECOLE :

Le conseil décide de présenter un plan comprenant un ensemble de mesures dont il estime qu'elles doivent être mises en place simultanément. Décision prise à l'unanimité.

Un dossier sera déposé à la DETR pour demande de subvention pour les travaux suivants :

- Installation d'une alarme silencieuse à signal lumineux pour alerte générale en cas d'intrusion : coût estimatif : 9 400 € TTC.
- Pose de rideaux occultants dans les classes pour optimiser le confinement. Coût estimatif : 3 900 € TTC.
- Pose d'adhésifs dépolis sur les fenêtres donnant sur l'extérieur (2 salles de classe et le réfectoire). Coût estimatif : 3 500 € TTC.
- Pose de portes vitrées dans la salle de motricité afin de contrôler les arrivées de personnes pendant les périodes périscolaires (garderie, TAP). Coût estimatif : 8 600 € TTC.
- Pose d'un grillage sur le contour de l'école avec 2 portillons et 1 portail. Coût estimatif : 36 000 TTC.
- Achat de verrous pour les salles de classe et mise aux normes de la porte donnant sur le hall d'accès à l'école par la pose d'une barre anti-panique. Devis en cours. Coût estimatif : 1 000 € TTC.

Estimation totale : 62 400 € TTC.

2- DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TABLES ET DES CHAISES RÉFORMÉES DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Le conseil décide de conserver la propriété et l'usage des tables et chaises réformées de la cantine scolaire.

3- CHOIX DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Le conseil vote pour le site « Aide Campagnol » avec 7 voix pour et 3 voix contre.

4- NOUVEAU JOURNAL COMMUNAL (GAZETTE):

Le choix s'est porté sur la maquette avec bandeau par 8 voix pour et 2 voix contre.

5- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA CROIX ROUGE :

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler le contrat du carré mobile de la croix rouge pour un montant annuel de 250 €.

Le camion est présent tous les quinze jours le lundi après-midi, parking salle des fêtes. L'assistante sociale apporte une aide précieuse à notre village.

6- HORAIRES DE TRAVAIL SECRÉTAIRES DE MAIRIE et HEURES d'OUVERTURE de la MAIRIE au PUBLIC

Mme DUMAS Florence et Mme HOMMEY Virginie.

Mme HOMMEY absente tous les mercredis après-midi et Mme DUMAS absente tous les vendredis après-midi.

La mairie sera désormais fermée au public les lundis matins et jeudis après-midi pour permettre aux personnels d'effectuer le travail de secrétariat.

Nouveaux horaires d'ouverture au public à partir du 30 janvier 2017 :

- Du mardi au samedi de 8 h 45 à 12 h 15,
- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

7- OUVERTURE DE CRÉDITS:

Le conseil a décidé l'acquisition de tables et de chaises à la société MANUTAN COLLECTIVITÉS pour un montant de 7 906.82 € TTC, ainsi que d'une visseuse à la société RESEAU PRO pour un montant de 566.80 € TTC.

Ces deux factures n'ont pas été prévues dans les crédits reportés pour 2017.

Pour pouvoir en assurer le paiement en début d'année, il est demandé au conseil d'accepter l'ouverture de crédits au compte 2184 pour 7 907 € et au compte 2158 pour 567 €. Ces 2 dépenses seront prises en compte lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

8- LOCATION d'un TERRAIN AGRICOLE:

Location d'un terrain situé route d'Aillant : attribution à un nouveau locataire.

Compte tenu du départ en retraite de l'actuel locataire Bernard SELSCHOTTER, le conseil à 9 voix pour et une abstention, décide de désigner la SARL FRERES SELSCHOTTER comme nouveau locataire du terrain au prix de 23.37 € le quintal.

Le terrain concerné figure au cadastre sous les données suivantes : section ZI n°3 (1ha 51 a 40 ca).

Fin de séance : 23h15